

**VOLET EXTERNE : POLITIQUES COMMUNALES**

**DOMAINE : AFFAIRES SOCIALES**

OBJECTIFS ET ACTIONS										
			Pilotes			Échéance	OO	Critères "Ressources à mobiliser"		
			Politique en charge	Service en charge	Agent en charge			Budget ordinaire +ref	Budget extraordinaire + ref.	RH
<b>Objectif stratégique : "Etre une commune dont l'action et la cohésion sociales sont coordonnées entre acteurs locaux publics et avec les associations et institutions du secteur privé"</b>										
<i>Objectif opérationnel 1. Favoriser l'interaction dans le cadre d'espaces de concertation</i>						O.O.1				
		<b>Action 1.1. Remettre en place la coordination sociale entre le Centre Public d'Action Sociale et le Service du Plan de cohésion sociale communal par le biais de rencontres trimestrielles</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	janv-20	A 1.1	/	/	
		<b>Action 1.2. Mettre en place un comité d'accompagnement élargi (représentants CPAS, représentants PCS,...) pour aider à la mise en œuvre des Programmes Stratégiques Transversaux Commune et CPAS</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	janv-20	A 1.2	/	/	
		<b>Action 1.3. Formaliser la participation des conseillers de l'Action sociale aux réunions de la Commission communale des "Affaires sociales"</b>	C. Brouir	Direction générale	Directeur général	janv-20	A 1.3	/	/	
		<b>Action 1.4. Poursuivre le soutien à la Plateforme des acteurs de terrain (PAT) et aux différents groupes de travail mis en place (soutien logistique, coordination)</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Récurrent	A 1.4	/	/	
<i>Objectif opérationnel 2. Développer la cohésion sociale sur le territoire jemeppois en veillant à prévenir la perte d'accès aux 7 droits fondamentaux</i>							O.O.2			
		<b>Action 2.1. Coordonner et évaluer les actions à développer dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Cohésion sociale 2020-2025 subsidié par la Région wallonne</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Récurrent	A 2.1	<b>73.500 €</b> (Article 840107/124-02 Frais d'animation PCS III) NB: Subsidés RW	/	
		<b>Action 2.2. Revoir le règlement d'utilisation du Taxi social en vue d'élargir son champ d'actions</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Fin 1e trim. 2020	A 2.2	/	/	
		<b>Action 2.3. Promouvoir les services proposés par l'Espace Public Numérique en vue de développer son action de terrain et son rôle comme levier pour lutter contre la fracture numérique</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Récurrent	A 2.3	<b>1.500 €</b> (Article 84022/124-02 Frais fonct. EPN)	/	
		<b>Action 2.4. Mettre à disposition des services communaux et des acteurs de terrain le "Passe-Partout" en vue de développer des projets en lien avec la cohésion sociale (au minimum 1 X par semaine)</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Récurrent	A 2.4	<b>3.500 €</b> (Article 84024/124-02 Frais fonct. Passe Partout)	/	
		<b>Action 2.5. Poursuivre l'organisation des activités du Service de Cohésion sociale telles que "La Journée de la Personne extraordinaire", "Jemeppe Bienvenue", "Eté Solidaire", "Fête des Voisins", ...</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Récurrent	A 2.5	<b>24.850 €</b> (Article 84021/124-02 Frais animation Cohésion sociale)	/	
		<b>Action 2.6. Mener une réflexion sur la création d'un lieu permettant un accès aux soins pour les personnes précarisées</b>	C. Brouir	PCS	Cheffe de projet PCS	Fin 2020	A 2.6	/	/	